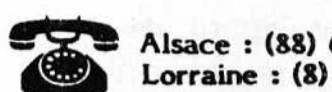
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative
67084 STRASBOURG Cedex



ALSACE ET LORRAINE

Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges



Alsace : (88) 61.49.50 poste 453
Lorraine : (8) 337.26.45

BULLETIN TECHNIQUE N° 62

Le 8 novembre 1983

"Grandes Cultures" envoi n° 35



CEREALES

JAUNISSE NANISANTE dite "de l'orge"

*** **Situation régionale**

- parcelles traitées : très faibles réinfestations

- parcelles non traitées : Les quelques gelées enregistrées autour du 27-28 octobre n'ont, en général, pas suffit à faire régresser les populations. Celles-ci sont dans l'ensemble stationnaires, parfois même en augmentation (cas, notamment, de quelques parcelles d'orge très développées du SUNDGAU).

*** **Préconisations**

Il est important de maintenir une surveillance régulière tant qu'on n'entre pas dans une période de **froid intense et durable.**

Le risque est particulièrement élevé en Lorraine où la plupart des tests réalisés, révèlent une capacité importante des pucerons à transmettre le virus. En Alsace, bien que le pouvoir virulifère des pucerons semble moins élevé, le risque n'est pas à négliger.

- Parcelles déjà traitées : inutile de renouveler le traitement,
- Parcelles non traitées : intervenir rapidement si 15 % au moins des plantes portent des pucerons.

pour le choix des produits, reportez-vous au bulletin n° 59 du 12 octobre 1983

COLZA

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Après une courte reprise de vol (entre le 24 et le 28 octobre) les captures ont maintenant totalement cessé. Aucune intervention n'est à envisager.

LARVES DE GROSSES ALTISES

On observe les toutes premières infestations larvaires. Il est maintenant trop tôt pour envisager une intervention. Des précisions concernant le niveau des infestations et l'opportunité des traitements seront données en temps utile.

MOUCHE DU CHOU

De nombreux dégâts de mouche du chou (galeries au niveau du collet et des racines) sont constatés en Lorraine. Aucun traitement n'est possible au stade actuel des larves.

PENSEZ DES A PRESENT A VOTRE REABONNEMENT

(Voir conditions au verso)

P57

Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant : D. CALLU

Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP STRASBOURG 55-08-00 F
Abonnement Annuel 140 F

Publication Périodique
CPPAP N° 523 AD

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS POUR L'ANNEE 1984

Les abonnements 1983 aux bulletins des Avertissements Agricoles se termineront le 31 décembre prochain, à l'exception de ceux souscrits après le 1er juillet qui exceptionnellement seront reconduits gratuitement en 1984.

Pour nous permettre durant la prochaine campagne de vous communiquer sans retard de précieuses informations techniques qui guideront vos décisions de traitement, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir renouveler le plus tôt possible votre(vos) abonnement(s), **la date limite étant fixée au 31 janvier 1984.**

L'effort apporté cette année sur la diversification des éditions, généralement souhaitée, ainsi que sur la présentation sera poursuivi :

* sommaire et titres permettant une lecture rapide,
* informations primordiales ressortant bien,
* illustrations remplaçant de longues descriptions écrites (symptômes, cycle, schéma de décision ...).

C'est ainsi que nous vous proposons deux éditions qui traiteront des problèmes spécifiques à chaque groupe de cultures :

- **édition "Grandes cultures"** : céréales, colza, maïs, betteraves, pommes de terre, cultures légumières ;

- **édition "Viticulture-Arboriculture"** : vigne, pommier, poirier, prunier, cerisier, petits fruits...

Une page spéciale "Pépinières-Espaces Verts" complètera les informations communiquées dans l'Edition Viticulture-Arboriculture, dans le domaine des plantes ornementales et florales. Ce supplément pourra également être servi à votre demande en complément de l'édition "Grandes cultures".

Les coûts supplémentaires des charges habituelles, en particulier d'affranchissements (+30 %) et l'accroissement de nos réseaux d'observations nous obligent à augmenter le prix des abonnements de chacune des éditions comme mentionné sur le coupon réponse ci-dessous.

Vous remerciant de votre confiance et poursuivant nos efforts pour la mériter toujours plus, nous pensons pouvoir compter sur vous pour faire connaître nos publications et les conditions d'abonnement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir renouveler votre abonnement :

- de préférence avant le 31 janvier 1984,

**** en libellant le chèque au nom de : M. le Régisseur de Recettes D.D.A.,**

**** en adressant le coupon réponse et le chèque au : Service de la Protection des Végétaux - Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX.**

Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX

Monsieur (nom, prénom) :
Adresse :
Tél. :

Vous prie de bien vouloir trouver un chèque :
* au nom de Monsieur le Régisseur de Recettes D.D.A. STRASBOURG
* d'un montant de Francs
* à(aux) publication(s) suivante(s)
* correspondant à : . un abonnement ☐
. un réabonnement ☐

** **Edition Grandes Cultures - Cultures légumières"**	: **95,00 F**	
** **Edition "Viticulture-Arboriculture"**	: **90,00 F**	
** Supplément à l'une des deux éditions précédentes ● **Page Spéciale "Pépinières - Espaces Verts"**	: **40,00 F**	
** **Edition "Grandes Cultures - Cultures légumières" + Edition "Viticulture-Arboriculture"** (~~185,00~~ F)	: **165,00 F**	
** Supplément aux deux éditions précédentes ● **Page Spéciale "Pépinières-Espaces Verts"**(~~40,00~~ F)	: **30,00 F**	
TOTAL		

[indiquer le montant correspondant à vos abonnements]

● Ne peut être servie sans au moins l'une des 2 éditions